



Folkhälsomyndigheten

# Recommandations aux voyageurs en raison de la propagation de la variole simienne, mpox

## Entrée en Suède en provenance de régions où la variole simienne se propage

1. Si vous avez été dans une région où la variole simienne se propage, faites attention aux symptômes évidents de la variole simienne, tels que des cloques et des lésions douloureuses. Faites attention aux symptômes pendant trois semaines après votre retour.

Appelez le 1177 si vous avez des symptômes évidents.

Vous trouverez des informations sur les régions où la variole simienne se propage sur le site [folkhalsomyndigheten.se](http://folkhalsomyndigheten.se) (en suédois).

2. Si vous avez été en contact étroit avec une personne soupçonnée d'avoir la variole simienne ou dont le diagnostic de variole a été confirmé, appelez le 1177, que vous ayez des symptômes ou non et quelle que soit votre destination.

## Voyages vers les régions où la variole simienne se propage

1. Suivez les conseils du ministère des Affaires étrangères avant de voyager. Les informations sur les voyages du ministère des Affaires étrangères sont disponibles à l'adresse suivante : [www.regeringen.se/uds-reseinformation](http://www.regeringen.se/uds-reseinformation) (en suédois).
2. Renseignez-vous pour savoir s'il y a une propagation de la variole simienne dans la région où vous vous rendez. Vous trouverez des informations sur les régions où la variole simienne se propage sur le site [folkhalsomyndigheten.se](http://folkhalsomyndigheten.se) (en suédois).
3. Suivez les instructions locales du pays où vous séjournez sur la façon d'agir si vous présentez des symptômes évidents de la variole simienne, tels que des cloques et des lésions douloureuses. N'oubliez pas que si vous avez développé des symptômes de la variole simienne ou d'une autre maladie infectieuse pendant votre séjour à l'étranger, les règles du pays dans lequel vous vous trouvez peuvent signifier que vous ne pouvez pas rentrer chez vous jusqu'à ce que vous ne soyez plus considéré.e. comme

étant en mesure d'infecter d'autres personnes.

4. Si vous vous trouvez dans une région où la variole simienne se propage, évitez les contacts étroits, comme les contacts peau à peau.
5. Évitez en particulier les nouveaux contacts sexuels si vous vous trouvez dans une région où la variole simienne se propage.
6. Contactez votre fournisseur de soins de santé si vous ressentez des symptômes évidents de la variole simienne, tels que des cloques et des lésions douloureuses, lorsque vous voyagez ou séjournez dans une région où la variole simienne se propage.
7. Évitez de voyager si vous présentez des symptômes évidents de la variole simienne, tels que des cloques et des lésions douloureuses.
8. Renseignez-vous pour savoir si vous êtes concerné.e par les recommandations de l'Agence de santé publique de Suède pour la vaccination contre la variole simienne. Des informations sur les personnes concerné.e par les recommandations pour la vaccination contre la variole simienne sont disponibles à [folkhalsomyndigheten.se](http://folkhalsomyndigheten.se) (en suédois).